Incarville en Normandie

L'incarvillais - N°48 – Juin 2021

Le mot du Maire

Chères Incarvillaises, Chers Incarvillais,

Par ce mot, je souhaite faire le point avec vous sur le trimestre qui vient de s'écouler.
Tout d'abord, nous avons décidé de ne pas augmenter la base communale de la taxe foncière. Ce choix s'inscrit parfaitement dans le programme porté lors des dernières élections et qui prévoyait, entre-autre, une maitrise de ladite dépense fiscale.
Concernant le « Repas des Anciens », ce dernier a été reporté à la suite de l'instauration de mesures sanitaires. Même si la situation s'améliore dans notre pays, il me semble, à ce jour compliqué de réitérer ce genre de festivités dans un futur proche. Toutefois, nous avons entamé une réflexion portant sur le renouvellement de la distribution de « bon-repas » à chaque habitant bénéficiaire. Lors de ce dernier trimestre, nous avons tous constaté la présence prolongée des « gens du voyage » sur notre commune. Même si des actions ont été immédiatement entreprises dès leur arrivée, la loi ne nous permet pas d'agir dans les délais souhaités par tous. Avec les élus, nous allons réfléchir à ce sujet afin qu'un évènement de cet ampleur ne puisse plus se reproduire. N'hésitez pas aussi à me faire part des problèmes rencontrés dans notre commune. Mon but est de préserver et consolider la tranquillité dans notre commune d'autant plus que nous appartenons, selon un classement réalisé par l'association « Villes et villages où il fait bon vivre », aux « 500 villages de France où il fait bon vivre ».
Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances estivales. Ces moments sont bénéfiques, notamment en cette période si particulière, tant en termes de repos de l'esprit que de l'être.

Le Maire, Patrick MAUGARS

Agenda (sous réserve des mesures sanitaires)

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES
20 & 27/06/2021 (Salle des Fêtes)
• Contact : Mairie (02.32.40.66.86)

DON DU SANG
18/08/2021 (Salle des Fêtes)
• Contact : Etablissement Français du Sang (dondesang.efs.sante.fr)

FÊTE DE LA COMMUNE
18 & 19/09/2021 (Stade)
• Contact : Cyrille HÉRAULT (Comité des Fêtes - 06.50.81.76.75)

Un Bulletin, Une Anecdote

3e maire d'Incarville, le comte DE LA RONCIÈRE fut aussi connu pour sa participation aux campagnes d'Italie et d'Allemagne au côté de Napoléon Bonaparte. Soldat téméraire, il reçut 11 coups de sabre à la tête et sur le corps, et fut blessé par balle lors de la bataille d'Eckmühl (22 avril 1809). C'est cette dernière blessure qui l'obligea à être amputé d'un bras.
Les habits qu'il portait sur ce champ de bataille sont exposés au Musée de l'Armée aux Invalides, en plus d'être visibles à l'adresse suivante : https://basedescollections.musee-armee.fr/ark:/66008/5068.locale=fr

En pratique

<u>Mairie d'Incarville</u>

36 rue de Louviers
Tél. 02.32.40.66.86
secretariatdumaire@incarville.fr

<u>Horaires d'ouverture</u>

Lundi au Jeudi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 14h30 à 17h30

<u>Nos réseaux</u>

Site: www.incarville.fr
Facebook : @incarvilleeure
Skype : Mairie Incarville
Instagram : @mairie_incarville

Incarville à travers le temps

Depuis quelques mois, à travers son compte INSTAGRAM, la Municipalité souhaite partager au plus grand nombre son passé. Pour cela, divers documents (anciennes photographies, cartes postales…) sont collectés et comparés avec des éléments de notre quotidien.
Nous sollicitons toutes les personnes possédant des archives en lien avec notre village à nous les communiquer par mail (secretariatdumaire@incarville.fr) ou à nous les ramener directement en mairie (nos secrétaires en feront une numérisation).
Grâce à votre aide, nous pourrons continuer cette entreprise de mémoire chère à tout le monde.

Le carrefour du « BOUCHON » à travers le temps

Les élus se présentent

Depuis les élections municipales de Mars 2020, les élus d'Incarville n'ont malheureusement pas pu rencontrer et échanger autant qu'ils le voudraient avec les habitants.
Pour remédier à cela, nous avons donc décidé de vous présenter, dans chaque bulletin municipal, deux élus afin que vous en sachiez davantage sur celles et ceux qui vous représentent.

Patrick MAUGARS
(Maire)

Mon engagement se veut être dans la continuité de celui mené lors de mes 3 précédents mandats comme conseiller municipal puis adjoint au maire. Par cet engagement, je veux, avant tout, échanger, dialoguer et vous rendre service.

Christel LECLANCHER
(Conseillère municipale)

Ma famille étant installée de longue date à Incarville, j'ai eu la chance de voir grandir notre village et de venir m'y établir récemment. C'est tout naturellement que j'ai rejoint l'équipe municipale afin de participer activement à la qualité de vie au sein de notre commune.

Les Archives de la CASE : un lieu de préservation de notre Histoire

Le Pôle archives Seine-Eure conserve et met à disposition du public les archives de l'Agglomération et de ses communes. Pour en connaitre plus sur ce service situé au 11A rue Charles Cros à Louviers, nous avons rencontré sa responsable, Vanina GASLY.

Madame GASLY, pouvez-vous nous présenter le Pôle archives Seine-Eure ?

Le service des archives a été créé en mars 2013. Au début, il était exclusivement destiné aux services de la CASE. C'est en septembre 2014 que nos missions ont été étendues. Depuis cette date, nous proposons la mutualisation de la fonction archives aux communes membres de l'intercommunalité.
Le service des archives se trouve, depuis septembre 2018, dans les anciens locaux de l'usine HENKEL qui est situé à la limite entre les 3 communes fondatrices de la CASE (Louviers, Val-de-Reuil et Incarville).
A ce jour, notre service se compose de 4 agents et d'un 5e en « phase-test ». Nous accueillons également en stage / apprentissage des jeunes désireux de devenir archivistes.

Quelles sont les missions du Pôle archives Seine-Eure ?

Nous intervenons à la suite de demandes formulées par les services de la CASE ou les communes adhérentes. Concernant les municipalités, nos actions vont du simple conseil à la mutualisation de la fonction archives qui peut être « totale » (traitement intellectuel et matériel des archives que nous conservons, valorisons et communiquons) ou « partielle » (traitement intellectuel et matériel des archives qui restent en mairie). Dans tous les cas, les communes restent et resteront toujours propriétaires de leurs archives.
Pour ce qui est des tâches exécutées par notre équipe, nous pouvons en ressortir 5 qui sont prioritaires :

→ Conseiller les services et communes sur la gestion de leurs archives.
→ Collecter les archives selon un processus préétabli.
→ Classer les archives d'une façon logique et pertinente pour retrouver au mieux l'information.
→ Conserver les archives en respectant un procédé de (re)conditionnement voire de restauration des documents et ceux dans des locaux adaptés.
→ Communiquer les archives que ce soit sur accueil au sein de nos locaux, ou via des actions de valorisation à destination des scolaires ou du grand public (expositions physiques ou virtuelles, conférences…).

A ce jour, nous hébergeons 2,6 kilomètres de documents allant du 14e siècle à nos jours. Ceux-ci proviennent de plus de 90 personnes physiques ou morales publiques et privées.

Combien de communes sont concernées par vos services ?

Les 60 communes de la CASE sont concernées par nos services. A ce jour, notre équipe a été sollicité par 34 municipalités. 6 communes[1] ont opté pour une mutualisation « partielle », alors que les 28 autres[2], dont Incarville, ont choisi la mutualisation « totale ».

Quid d'Incarville ?

Dans le cas d'Incarville, le premier contact remonte à Janvier 2015. Elle fait partie des premières communes à avoir mutualiser ces fonds d'archives. Notre démarche fut la suivante :

→ 5 janvier 2015 : Nous avons présenté notre offre de services à la mairie, en plus de réaliser un audit des archives. Suite à cette visite, nous avons estimé qu'il y avait 108 mètres linéaires d'archives à classer réparties dans plusieurs pièces de la mairie et déposées, pour certaines, aux Archives départementales de l'Eure.

1. Mutualisation partielle : Amfreville-sur-Iton, Connelles, Heudebouville, Léry, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray

2. Mutualisation totale : Acquigny, Alizay, Andé, Autheuil-Authouillet, Crasville, Les Damps, La Haye-Malherbe, Herqueville, Igoville, Incarville, Louviers, Martot, Le Mesnil-Jourdain, Pinterville, Pîtres, Porte-de-Seine, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint-Pierre-du-Vauvray, Surtauville, Terres-de-Bord, Les Trois-Lacs, Le Vaudreuil, Vraiville

→ **Suite et fin de l'entretien à la page 4**

Les Archives de la CASE : un lieu de préservation de notre Histoire (fin)

→ 3 février 2015 : Le conseil municipal opte pour la mutualisation totale des archives communales. Suite à cette décision, notre équipe est intervenue sur site, et ceux jusqu'en 2017, pour rapatrier et traiter, au sein de nos locaux, chaque document. Sur les 108 mètres linéaires estimés, 71 mètres linéaires ont été traités. De cette quantité, ce sont 42 mètres linéaires qui ont été classés, reconditionnés et rangés dans les armoires.

→ Eté 2018 : Une partie des archives de la commune a été transférée, après concertation avec le maire et la secrétaire de mairie, au sein de notre Pôle.

→ Février 2020 : Une maintenance a été réalisée en mairie. L'inventaire a été mis à jour. Les archives périmées ont été extraites. Un procès-verbal de récolement des archives (document faisant un point sur les principales typologies d'archives à chaque élection municipale) a été rédigé en vue des élections municipales.

Que retrouve-t-on dans les archives d'Incarville ?

Comme dans tous les fonds communaux, on y retrouve les « fondamentaux » (registres paroissiaux et d'état civil, registres des délibérations). On y trouve aussi des documents cadastraux / d'urbanisme qui permettent de faire l'histoire du foncier communal. On a également des archives électorales (listes et opérations électorales) et militaires (de la conscription aux archives de guerre). Sont conservés les documents relatifs aux bâtiments communaux (mairie, église, école, monument aux morts…), à l'aménagement du territoire (voirie, électricité, gaz, assainissement, télécommunications) ou encore au fonctionnement de l'école ou de l'aide sociale.
Toutes les compétences des maires au fil du temps transparaissent dans les documents, évoquant la grande histoire comme les conflits ou l'histoire plus personnelle et locale.

Quels sont vos documents « coup-de-cœur » que l'on retrouve dans les archives d'Incarville ?

Il en existe plusieurs. On y retrouve, par exemple, un registre paroissial datant de 1668. Grâce à lui, nous connaissons les plus vieux habitants d'Incarville. On peut également citer les recensements de population (ceux d'Incarville remontent jusqu'en 1836) qui permettent de connaitre l'évolution démographique et sociologique d'une commune.
Parmi les documents rares, on retrouve une section liée aux distinctions honorifiques (1855 à 1898). Parmi ces documents, se trouve notamment un hommage aux soldats napoléoniens !
Enfin, il y a aussi des documents « insolites » tels que ceux de la section « 27351_3K2 » au sein de laquelle on retrouve la mention d'acte de bravoure de Mr BOUCHER qui a sauvé, par 3 fois, en 1894, des gens de la noyade. Quand on lit ces archives, on s'imagine voir cet homme pousser des gens dans l'eau pour les sauver juste après à des fins de gloire.

Le pôle des archives de la CASE

Une des salles contenant diverses archives

Quel budget pour notre commune en 2021 ?

Lors du Conseil Municipal du 30 Mars 2021, les élus ont eu à voter le « Compte Administratif » de l'année 2020, ainsi que le « Budget » de l'année 2021.

• Le « Compte Administratif » retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par une commune sur une année. Dans notre cas, il se présente de la façon suivante :

Dans le cas d'Incarville, l'affectation du le résultat net de clôture de l'année 2020 se présente de la façon suivante :

→ *Le résultat de clôture de fonctionnement est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute le résultat de l'exercice de 2019.*

→ *Le résultat de clôture d'investissement est le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le déficit ou l'excédent de financement de l'exercice de 2019.*

→ *Le résultat net de clôture est le solde entre le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement.*

→ *Le « reste à réaliser » consiste aux dépenses à payer faisant suite à des travaux déjà engagés.*

• Le « Budget » est un acte voté qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'une commune pour une année. Dans notre cas, pour l'année 2021, celui-ci se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	*Dépenses qui reviennent régulièrement chaque année telles que la rémunération du personnel, les bons de chauffage, le fleurissement de la commune, le paiement des intérêts des emprunts…*	**1 367 401,26 €**
Recettes de fonctionnement	*Montants provenant des impôts et taxes, des redevances des services périscolaires et de cantines, des dotations versées par l'Etat…*	**1 367 401,26 €**
Dépenses d'investissement	*Dépenses qui concernent des opérations en capital comme les remboursements d'emprunts, les grosses réparations, les travaux d'installations sur voirie (ralentisseurs) et de rénovations…*	**414 491,47 €**
Recettes d'investissement	*Montants provenant des dotations et subventions tels que la FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), des emprunts, de l'autofinancement (**dans notre cas, cela correspond à 284 008 €**)…*	**414 491,47 €**

Un 8 mai pour se souvenir

A l'instar du « 11 novembre », la commémoration du « 8 mai » s'est déroulée en comité restreint en raison des conditions sanitaires.
Une dizaine de personnes ont pu assister à la levée des couleurs et à la dépose de gerbes florales en mémoire aux soldats disparus lors de la Seconde Guerre mondiale. Deux discours ont également été lus par Monsieur LAHOUSSINE (Président de l'association des Anciens Combattants) et par Monsieur le Maire. La cérémonie s'est conclue par l'attribution de la « médaille commémorative des opérations au Moyen-Orient » à Georges BOUGES.
Nous tenions à remercier Monsieur le député de l'Eure, Bruno QUESTEL, pour sa présence lors de cette cérémonie.
Vous trouverez, ci-dessous, quelques photos de cette cérémonie. Pour en visionner d'autres, rendez-vous sur le site internet de la commune, sur le Facebook ainsi que sur Instagram.

Le point-rencontre des assistantes maternelles a déménagé

Depuis la mi-février de cette année, le point-rencontre des assistantes maternelles a quitté la Grange pour s'établir dans l'ancienne garderie de l'école maternelle (également appelée la « petite maison » et connue pour avoir été le logement de fonction de Chantal JOLY). Cet espace de plain-pied se veut agréable, fonctionnel mais surtout sécurisé.
Les enfants et leurs assistantes maternelles s'y retrouvent en deux groupes : l'un les lundis et jeudis, l'autre les mardis et vendredis.
Nous espérons nous retrouver très prochainement, au dojo, chaque vendredi pour la « baby-gym ».

Quel résultat pour la benne ?

Dans le dernier numéro de l'Incarvillais, nous vous informions de l'organisation d'une collecte de vieux papiers au profit de la classe de CE2-CM1.
Cette opération a été un franc-succès ! Ce sont 11,8 tonnes qui ont été collectés soit le meilleur résultat depuis le lancement de l'opération.
Madame LEULLIER (institutrice des CE2-CM1) et ses élèves tenaient à remercier chaleureusement tous ceux qui ont déposé du papier, ainsi que ceux qui ont aidé à collecter et charger la benne.

Du changement dans la collecte des déchets

A partir du 01/07/2021, la collecte du tri se fera en « bac jaune » de 240 Litres. Ces poubelles seront distribuées, durant l'Eté, aux habitants par la Mairie.
Ce bac, qui se substitue au « sac jaune » (dont l'utilisation pourra se faire jusqu'au 31/12/2021 inclus), a une contenance qui équivaut à 5 « sacs jaunes ».
Ce bac sera collecté tous les 15 jours à partir du 01/07/2021. Vous pourrez y mettre les mêmes emballages que ceux que vous mettiez déjà dans les « sacs jaunes » à savoir :

TOUS les cartons et briques vides	TOUS les emballages en métal vides	TOUS les flacons et bouteilles en plastique vides

Ces emballages seront à mettre en vrac (et non dans un sac) dans le « bac jaune ». Ces gestes de tri seront simplifiés à compter du 01/09/2021

Incarvillais(es), faites attention aux nuisances sonores

Nous vous rappelons que les activités bruyantes (tondeuse, tronçonneuse, perceuse…) sont à effectuer aux horaires ci-dessous :

Lundi au Vendredi	Samedi	Interdit en-dehors de ces horaires, le Dimanche et les jours fériés
8h30 à 12h /14h30 à 19h	9h à 12h / 15h à 18h	

Nous invitons aussi les propriétaires d'animaux (ou les personnes en ayant la garde) à prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage des nuisances sonores de jour comme de nuit.

Le vote, un droit mais aussi un devoir

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. Pour l'occasion, ces deux scrutins se dérouleront à la salle des fêtes de 8h à 18h. Nous vous invitons à vous munir de votre carte d'identité et de votre carte électorale pour pouvoir voter.

Ayez recours au programme « Transitions Collectives »

L'entreprise dans laquelle vous travaillez connaît des difficultés en raison de la crise sanitaire ? Dans ce contexte, vous envisagez de vous reconvertir ? Si la réponse est oui, bénéficiez de « Transitions Collectives » pour vous former à un métier porteur dans notre région ! En accord avec votre actuel employeur, ce dispositif vous permet de :

• Construire votre parcours professionnel dans la région en développant vos compétences et votre employabilité dans un nouveau domaine,
• Conserver votre salaire et contrat de travail durant la formation, ainsi que vos droits CPF.

Quelles sont les démarches à entreprendre ?

→ Vérifier que votre emploi est fragilisé auprès de votre employeur,
→ Vérifier votre éligibilité (CDI depuis 24 mois consécutifs ou non dont 12 mois dans votre entreprise actuelle ou CDD avec 24 mois consécutifs ou non au cours des 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non en CDD au cours des 12 derniers mois ou INTERIM avec une ancienneté de 1600 heures dont 600 heures dans votre agence actuelle),
→ Contacter un acteur du Conseil en Evolution Professionnelle (Pôle Emploi, APEC, Cap Emploi, UNML…),
→ Déposer une demande de financement de reconversion professionnelle. Dès retour favorable, vous pouvez débuter votre formation.

Le Comité des Fêtes d'Incarville est officiellement lancé

La vie d'une commune est rythmée par l'organisation de nombreuses festivités. Depuis Avril dernier, un Comité des Fêtes a officiellement vu le jour à Incarville en lieu et place de la section animation de l'ASLI. Ce Comité des Fêtes peut compter sur l'engagement d'une vingtaine de bénévoles ainsi que sur un bureau composé de Cyrille HÉRAULT (Président), Leslie CLÉRET (Présidente adjointe), Solène DE FARIA CONTO (Secrétaire), William LEFEBVRE (Secrétaire adjoint), Mélanie LARONCHE (Trésorière) et Byron FÉRY (Trésorier adjoint).
La priorité du Comité des Fêtes est de diversifier l'offre d'activités au profit de toutes les générations d'Incarvillais. Plusieurs propositions d'animations ont été émises dans ce sens notamment pour la prochaine fête communale. Hélas, en raison du contexte sanitaire, et en accord avec la Municipalité, cet évènement ne se tiendra pas à la date convenue.
Toutefois, nous vous invitons, dès à présent, à réserver votre week-end du 18-19 Septembre 2021. Nous vous communiquerons prochainement le programme des festivités, et nous vous accueillerons, soyez-en certains, avec plaisir et bonne humeur !

Si vous souhaitez grossir les rangs des bénévoles du Comité des Fêtes, vous pouvez contacter Cyrille HÉRAULT par téléphone (06.50.81.76.75) ou par mail (cyrille27@bbox.fr).

L'équipe du Comité des Fêtes d'Incarville compte sur votre présence aux différents évènements qui seront organisés lors de ce dernier trimestre de l'année 2021.